



CDA MEUSE

Réunion du bureau, le mercredi 07/05/2025, en visio-conférence (19h00).

Président CDA	HOFFMANN Christian (Désignateur)
Secrétaire CDA	BOESCH Frédéric
Membres présents	HUTIN Stéphane (Représentant des arbitres au CD du DMF), WITTMANN Aurélien
Membre excusé	DESCHAMPS Bernard (Vice-président CDA), FAY Daniel (Président du DMF)

Ouverture de séance :

HOFFMANN Christian remercie les membres présents et énumère l'ordre du jour :

- 1- Courriers et informations diverses
- 2- Étude de dossier(s) disciplinaire(s)
- 3- Questions et informations diverses

1- Courriers et informations diverses

- La CDA rappelle aux arbitres qu'ils sont dans l'obligation de prendre en compte les réserves déposées, quelque que soit le motif invoqué par le plaignant et le moment de la rencontre (avant, pendant et après). La réserve sera inscrite obligatoirement sur la FMI (ou feuille de match en cas de dysfonctionnement), au mot près cités par le plaignant, sans intervenir sur les termes utilisés et les phrases énoncées.

- **Rappel : La CDA énumère les manquements les plus sanctionnés en commission ces dernières années** : Mauvaise rédaction de la feuille de match, du résultat... // Absence totale ou partielle non motivée à un match ou retard à une rencontre // Arbitrer sans autorisation une rencontre officielle ou non // Non envoi de rapport sur le document officiel, dans les 48 heures aux Commissions de Discipline ou au Représentant des arbitres // Mauvaise volonté à se conformer aux devoirs de la fonction et indisponibilités tardives et répétées sans motif valable reconnu par la CDA. Par indisponibilité tardive, il faut comprendre 10 jours avant la rencontre // Absence non excusée à une convocation émanant de la Commission d'arbitrage ou une Commission de discipline, juridique ou d'appel // Négliger d'inscrire sur la feuille de match un avertissement ou une exclusion, refus d'enregistrer une réserve pour faute technique // Transformer une exclusion en avertissement // Réflexion, attitude ou propos inconvenant envers un membre de Commission ou un arbitre en/hors fonction officielle // et cetera...

Pour rappel, le RI et ses annexes sont consultables sur le site du DMF, tout comme une multitude de documents utiles (règlements compétitions, indemnités, observations, dossier médical, UNAF, livre lois du jeu, rapport disciplinaire, futsal, carton blanc, modification lois du jeu, FMI...)



CDA MEUSE

Toutefois, la CDA en profite pour rappeler aux arbitres qu'il est nécessaire que ces derniers aient une parfaite connaissance du règlement intérieur notamment vis à vis du barème des sanctions en cas d'éventuels manquements.

2- Étude de dossier(s) disciplinaire(s)

4 dossiers impliquant des arbitres sont étudiés. Ces derniers, ainsi que leurs clubs seront informés des décisions prises par la CDA par courriel sur leurs adresses @lgef.fr. De plus, l'intégralité du présent PV (non anonymisé) sera transmis sur Footclub.

3- Questions et informations diverses

- Un « tour de table » est effectué. Aucune remarque n'est apportée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian HOFFMANN souhaite à l'ensemble des membres une bonne soirée.

La réunion du bureau est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance :
Frédéric BOESCH

Le Président de séance :
Christian HOFFMANN